

La Poste de la Commune

Nous sommes ici devant le 9 place de l'Hôtel de Ville où il y avait encore, il y a 2 ans, l'un des 58 bureaux de poste supprimés depuis 10 ans à Paris. Les PTT de nos parents, service public par excellence, sont devenus la SA La Poste en 2010.

En 1871, après l'insurrection du 18 mars, le gouvernement d'Adolphe Thiers somme le personnel de toutes les administrations de quitter Paris pour Versailles. « **Les francs-fileurs** » fuient avec tout le matériel d'usage. Le directeur général des postes Germain Rampont-Léchin, nommé le 6 septembre 1870, obéit avec zèle et il ne reste plus de timbres ni de matériel visible pour en fabriquer. Pourtant Rampont se maintient à son poste du 18 au 30 mars. Un ordre de service de la Direction générale des Postes ordonne qu' « *Aucun objet de correspondance originaire de Paris ne doit être distribué... [ils] doivent être réexpédiés sur Versailles en un paquet spécial à l'adresse de M. le Directeur Général.* » C'est le fameux « **Cabinet noir** » de la censure. Les journaux de la Commune y sont confisqués.

Dès le 30 mars, le service public postal national, à partir et à destination de Paris, est complètement abandonné par le gouvernement. La correspondance entre Paris et la province passe alors par la zone occupée par les Allemands, sur la rive droite de la Seine, en particulier par Saint-Denis au Nord de Paris et par Vincennes à l'Est.

Le 5 avril, le Comité central de la Commune nomme délégué à la direction générale des Postes l'ouvrier ciseleur **Albert Theisz**, secondé au départ par le monteur en bronze **Zéphirin Camélinat**, un des fondateurs en 1864 de l'Association Internationale des Travailleurs. Camélinat qui sera nommé directeur de la Monnaie de la Commune parviendra même à produire 14 millions de timbres-poste avec des plaques cachées et une pièce de 5 Francs en argent, frappée à 256 000 exemplaires. 76 000 pièces seront mises en circulation. Les 180 000 autres seront démonétisées en novembre 1871 et refondues par Versailles.

Membre de l'Internationale, Albert Theisz crée un conseil des postiers, ayant la possibilité de donner un avis sur le fonctionnement de la Poste. Theisz déclare au personnel postier qui n'est pas parti à Versailles : « *Dans un pays de mœurs républicaines, l'avancement doit cesser d'être un privilège acquis à la fortune, aux relations de famille ; le mérite seul pourra en bénéficier par voie de concours... Les sinécures vont disparaître. Cette réforme permettra d'améliorer la situation des plus pauvres d'entre vous et de travailler efficacement à la réalisation du principe socialiste : l'équivalence des fonctions* ».

Rappelons une condition d'adhésion à l'Internationale : « *Sont reçus membres de l'Association Internationale tous les travailleurs manuels, employés, salariés, pouvant justifier de leur moralité* ».

Theisz secondé à Paris par **Jean-Baptiste Mauvière**, est contraint pour le courrier hors Paris, de faire un partenariat avec une quarantaine d'officines privées comme les agences de la Bourse, Bruner, Moreau et Osmond, les Messageries Meuret et C^{ie}. Différentes formules étaient utilisées (enveloppes ou cartes postales spéciales, vignettes de Maury et Lorin, etc...).

Après le blocus de Paris par Thiers, les Allemands restant « neutres » jusqu'au 17 mai, le courrier de Paris est porté du 5 au 14 avril par des porteurs secrets, à leurs risques et périls, jusqu'à Amiens, Soissons, Tours, Nancy, Troyes, Mulhouse et Dijon.

A compter du 15 avril et jusqu'à la Semaine sanglante du 21 mai, des auxiliaires parisiens portent les lettres à Saint-Denis, Vincennes, Charenton, Maisons-Alfort, Créteil et Meaux.

Le 23 mai, Theisz s'oppose à l'incendie de l'Hôtel des Postes... Une vérification méticuleuse des comptes postaux communards sont validés le 30 juin 1871.

Pourtant, 117 agents ayant travaillé à la Poste pendant la Commune passeront en commission disciplinaire. Sans tenir compte du dévouement, de l'efficacité et de l'honnêteté des agents, ils seront classés en 4 catégories : 22 ayant « *servi avec des grades supérieurs non comptables* », 33 « *comptables* » et 62 « *dans leur grade antérieur* » seront radiés, révoqués ou déplacés avec des diminutions de traitement. Les 14 « *qui se sont [seulement] dispensés de venir à Versailles* » auront des retenues sur salaire.

Les services publics sont la seule propriété de ceux qui ne possèdent rien !

Renationalisation de tous les services publics ! Vive la Commune !